

Fiche 12 : Mettre l'intelligence artificielle au service d'un nouveau modèle économique, social et environnemental

- 12-02 Débutés au milieu des années 1950, les travaux sur l'intelligence artificielle (IA) procèdent de l'ambition de doter la machine de la capacité d'agir comme si elle était douée d'intelligence humaine : cela reste aujourd'hui une utopie et un terrain de recherche, mais la dernière décennie a vu des systèmes d'informatique avancée, qualifiés d'IA, se déployer dans les entreprises et dans notre quotidien.
- 12-03 Ainsi l'IA n'est ni réellement intelligente, ni purement artificielle : comme toute technologie, elle est mise au service d'objectifs qui ne sont pas neutres, mais politiques, toute la question étant de savoir qui décide de ces objectifs et au bénéfice de qui.
- 12-04 Chercheur.euse.s, ingénieur.e.s, développeur.euse.s sont les architectes de ces systèmes et les encadrants sont les artisans de leur déploiement au fil d'une interaction entre l'humain et la machine appelée à se renouveler au rythme ... des progrès de l'IA.
- 12-05 Qu'ils en soient concepteur.trice.s ou usager.ère.s, les ingénieur.e.s, cadres et technicien.ne.s opèrent dans un cadre contraint : celui d'une maîtrise d'ouvrage pour l'essentiel aux mains des GAFAMI (Google Amazon Facebook Apple Microsoft, IBM) et BATX (Baidu, Alibaba, Tencent et Xiaomi). (Géants nord-américains et chinois du web).
- 12-06 Dans une course effrénée pour créer de nouveaux débouchés, doper l'expansion de ce marché et y occuper une place prépondérante, ces sociétés s'emploient à déployer massivement les systèmes à base d'IA. Objets connectés, GPS, chatbots, trading haute fréquence dans la finance, algorithmes prédictifs ou de recommandation, progiciels de gestion d'activité et assistants juridiques, attestent du succès de leurs efforts.
- 12-07 Les GAFAMI et BATX déploient leurs produits auprès d'entreprises qui redoutent, avant tout, de rater un virage technologique décisif, et avec le soutien d'États, conscients des enjeux géopolitiques liés à la maîtrise de ces nouvelles technologies.
- 12-08 En imposant l'intelligence artificielle comme une évidence, les GAFAMI et BATX réussissent à évacuer du débat public la question fondamentale de ses finalités au profit de leurs seules réponses.
- 12-09 Si les déterminismes technologiques n'existent pas, il n'en est pas moins vrai qu'il existe des tournants technologiques majeurs, dont l'exploitation capitaliste s'avère prédatrice pour le monde du travail, les libertés individuelles et l'environnement. Nous avons besoin de politiques et de cadres réglementaires nationaux et internationaux pour garantir que cette technologie profite à l'humanité tout entière. L'IA doit être au service de l'humanité et ne doit pas nuire aux libertés.
- 12-10 Il importe donc de maîtriser dès leur conception ces tournants technologiques pour qu'ils atteignent les objectifs économiques, sociaux et environnementaux qui leur auront été démocratiquement assignés.
- 12-11 **Des promesses aux réalités...**
- 12-12 Les ouvrages scientifiques et techniques sont plus prolixes sur la mise en œuvre de l'IA que sur sa finalité.
- 12-13
- 12-14 Les GAFAMI et BATX et autres géants du numérique organisent, avec pour seul objectif la maximisation des dividendes, leurs activités commerciales autour de deux axes : d'une part la fourniture d'infrastructures aux entreprises et administrations, d'autre part la mise en œuvre de plateformes d'intermédiation.

12-15 **La location d'infrastructures**

- 12-16 **Ce qui est « vendu » aux entreprises**, c'est la puissance, la rapidité et la fiabilité de calcul des systèmes d'IA mobilisés pour :
- 12-17 - le stockage, l'analyse et l'exploitation des données de l'entreprise et de ses marchés, ainsi que l'organisation de l'activité avec les progiciels de gestion intégrés : l'activité des salarié.e.s vient alors à être pilotée par les systèmes d'IA (Cf. Amazon ou les plannings hospitaliers).
- 12-18 - l'automatisation de tâches dites « à faible valeur ajoutée » : elles sont supposées mobiliser un temps de travail excessif et représentent de ce fait, en logique capitaliste, un « coût » que l'IA vient réduire. Les entreprises y voient ainsi l'opportunité de réduire leur masse salariale. Ce faisant, la part de l'activité travaillée est appelée à reculer au fur et à mesure des progrès de l'IA.
- 12-19 L'automatisation exige en outre une recomposition du travail et des métiers : les systèmes IA ne sachant à ce jour agir que dans des domaines spécialisés, leur déploiement requiert une segmentation des métiers en tâches élémentaires pour partie automatisables et pour partie travaillées. Le déploiement de l'IA s'accompagne donc d'un « néo-tâcheronnage » de l'activité, l'humain assumant la part résiduelle que l'IA ne sait pas opérer.
- 12-20 L'automatisation, primitivement limitée à la production de biens, gagne également le terrain des services et du travail intellectuel : ce sont les interfaces d'échange avec la clientèle, l'instruction des demandes des client.e.s, les applications proposées aux juristes pour effectuer des recherches ou rédiger des documents basiques, les algorithmes utilisés pour écrire de nouveaux algorithmes...
- 12-21 Il s'ensuit, un impact sur l'emploi, évalué négativement par tous les organismes de prospective, avec une tendance à la disparition des emplois les moins qualifiés au profit de la création d'emplois de plus en plus exigeants en haut niveau de qualification. Selon les méthodologies des études, ce sont entre 10 % et 42 % des emplois qui seraient menacés en France de disparition dans les deux prochaines décennies, et 50 % des emplois qui seraient automatisés à plus de 50 % (Rapport Cédric Villani, « Donner un sens à l'intelligence artificielle : pour une stratégie nationale et européenne » page 101).
- 12-22 Quant aux hypothétiques phénomènes de compensation entre création et destruction d'emplois, ils s'inscrivent dans des temporalités décalées qui peuvent durablement priver d'activité de nombreux travailleurs, d'autant plus que ces phases de transition sont appelées à se répéter au fil des nouveaux développements de l'IA instituant un moyen terme glissant... vers le long terme.
- 12-23 - La prédiction comportementale, sur la base des données centralisées par les géants du numérique : le secteur bancaire y recourt pour consentir ou refuser un prêt, les directions de ressources humaines pour opérer des recrutements, aux États-Unis, la police et la justice y recourent également au risque d'attenter à des libertés fondamentales telles que le droit à la vie privée ou à un procès équitable.
- 12-24 - La notation : au motif que les systèmes d'IA n'ont ni affect, ni subjectivité, un courant de pensée considère que l'évaluation et la notation devraient leur être délégué.e.s alors même que ces systèmes sont incapables de contextualiser les actions humaines. Cela reviendrait à contester le droit de tout individu à trouver un accomplissement personnel dans le travail au profit d'une standardisation des comportements.
- 12-25 - L'aide à la décision : particulièrement promue pour le diagnostic médical, mais également susceptible d'intervenir dans tout domaine, ces dispositifs interpellent tout particulièrement les cadres et assimilé.e.s quant à l'exercice de leurs responsabilités. Prendre ou ne pas prendre en compte « l'aide » proposée engagera leur responsabilité et/ou celle des entreprises.
- 12-26 C'est en soi une décision qu'ils peineront à motiver, dès lors que les systèmes d'IA eux-mêmes n'argumentent pas leurs analyses. En outre, la responsabilité des concepteurs de ces systèmes est également susceptible d'être engagée. Aussi certains prétendent surmonter cette difficulté en dotant les systèmes d'IA d'une responsabilité juridique propre, ce qui reviendrait à institutionnaliser l'irresponsabilité...
- 12-27 **Parallèlement à leurs engagements vis-à-vis des entreprises, les géants du numérique promettent aux salarié.e.s** la fin des travaux fastidieux et répétitifs, ce qui, en pratique, soulève moult questions. En effet, n'est fastidieux que ce qui procure de l'ennui. Un individu peut donc trouver un accomplissement dans une tâche, qu'un autre trouvera fastidieuse.

- 12-28 Même analyse pour les tâches répétitives : la maîtrise de certains gestes et l'acquisition de certains savoirs requièrent la répétition. C'est vrai pour le violoncelliste, le patineur, le cuisinier ou le chirurgien qui ne se lassent pas de leur travail, pourtant répétitif, et trouvent un accomplissement dans la perfection du geste. Quand la compétence procède de la répétition et plus généralement de la pratique, l'automatisation peut devenir un obstacle à son acquisition et créer une dépendance à la machine.
- 12-29 Enfin, pour bien des professionnels, l'intérêt du métier réside, par-delà la répétition, dans les échanges et les liens sociaux qu'il permet de nouer avec leurs interlocuteurs bien humains.
- 12-30 **L'intermédiation entre individus et avec les entreprises**
- 12-31 C'est un pan essentiel de l'activité des géants du numérique qui concrétise un essor d'un capitalisme qui n'est plus fondé sur la transformation de matières premières en produits, mais sur l'exploitation des informations laissées par les utilisateurs des réseaux sociaux et des plateformes, soit à des fins de revente, soit pour développer de nouveaux systèmes d'intelligence artificielle : la fiabilisation des algorithmes requiert en effet leur mise à l'épreuve sur un grand nombre de données.
- 12-32 En devenant des intermédiaires incontournables de la mise en relation des entreprises et de leurs potentiels clients dans des domaines aussi variés que le transport, l'hôtellerie, le commerce, ils déstabilisent le tissu économique en imposant leurs conditions aux entreprises et commerces, jusqu'à l'asphyxie.
- 12-33 Par leur capacité à recueillir et analyser des volumes considérables de données, ces firmes acquièrent en outre un pouvoir redoutable, celui de produire des informations qui seront nécessairement structurantes pour nos sociétés.
- 12-34 La Chine offre l'exemple du pire, avec « son système de crédit social », qui opère une normalisation des comportements aux dépens des libertés individuelles. Et réciproquement, la puissance d'analyse de l'IA ouvre des perspectives de progrès sans précédent dans les domaines de la recherche, de la santé, de l'écologie, de l'exploration spatiale.
- 12-35 Aussi au niveau européen, depuis le 21 avril 2021, la Commission européenne propose de nouvelles règles et actions pour une IA digne de confiance, avec un cadre juridique sur l'IA et un plan coordonné avec les États membres censé garantir la sécurité et les droits fondamentaux des citoyens et des entreprises.
- 12-36 Au niveau international, l'Unesco élabore une recommandation visant à doter l'IA d'une base éthique solide, dans le but de protéger, mais aussi promouvoir les droits et la dignité humains, en constituant une boussole éthique et une base normative mondiale pour le respect de l'État de droit dans le monde numérique.
- 12-37 Par ailleurs, le développement de l'IA s'inscrit toujours dans un contexte historique, social, et politique. Il en résulte des biais, en particulier dans la conception du recueil des données, inhérents au fait qu'ils reflètent les cultures et usages existants et reproduisent les hiérarchies sociales structurées par les pouvoirs en place.
- 12-38 L'analyse qui précède ne se prétend pas exhaustive. Elle a pour seule vocation de souligner la capacité de l'IA à façonner nos sociétés, ce qui impose de ne pas abandonner son développement à des intérêts privés, mais de concevoir un modèle alternatif centré sur l'humain et la satisfaction de ses besoins économiques, sociaux et environnementaux.
- 12-39 **Au regard de ces enjeux, en complément des orientations de 2018 relatives à la révolution numérique, l'Ugict-CGT décide :**
1. la mise en place d'un collectif de travail en charge de l'évaluation des recherches et innovations en matière d'IA avec pour feuille de route la formulation de propositions :
 - Quant au bon usage économique, social et environnemental de l'IA : en somme, quand et pourquoi déployer des systèmes à base d'IA
 - Sur les conditions d'un déploiement de l'IA articulé au maintien de l'emploi
 - Pour anticiper les nouvelles problématiques induites, qu'elles soient sociales, économiques, éthiques, juridiques ou environnementales de façon à verser dans le débat public nos analyses et propositions
 - Pour penser le risque de défaillance majeure des systèmes à base d'IA et les relais à mettre en place

pour garantir la continuité des activités.

2. La création d'un réseau militant mettant en contact au sein de la CGT concepteur.trice.s et utilisateur.trice.s de l'IA pour partager les spécifications techniques des systèmes, faire la transparence sur l'ensemble de leurs fonctionnalités, leurs biais, leurs limites, les dits et les non-dits. Les syndicats pourront y recourir pour étayer les demandes d'expertise dans le cadre du CSE.
3. D'aider les chercheurs, ingénieurs, développeurs, architectes des systèmes d'IA, à gagner les droits nécessaires pour identifier et neutraliser les biais potentiels.
4. D'encourager, au plan local et national, le développement de coopératives oeuvrant à la conception de systèmes IA tournés vers le progrès social et environnemental, en sollicitant l'appui de la Banque de France pour obtenir les financements public, européen et privé nécessaires.
5. La mobilisation de l'Apéc pour exercer dans le cadre de ses missions :
 - Une veille continue sur le développement de l'IA et ses impacts sur l'emploi dans l'encadrement
 - L'anticipation et l'accompagnement des reconversions professionnelles induites.
6. Concevoir des indicateurs d'élévation du niveau des qualifications et de diversification de la formation que les syndicats pourront déployer dans les entreprises pour les inciter à préparer les repositionnements professionnels des salarié.es.
7. D'aider, dans chaque entreprise et administration, d'obtenir le chiffrage des gains annuels de productivité liés au déploiement des systèmes IA (IRP, expertise, etc.) et exiger leur réinvestissement dans la création d'emploi, la réduction du temps effectif de travail, la recherche et développement, l'augmentation des salaires, pour mettre fin à la captation exclusive du progrès technologique par le capital.
8. De revendiquer la création d'un service public de l'IA, mettant à disposition des citoyens et des entreprises des services d'IA sans marchandisation des données recueillies, pour émanciper le développement de l'intelligence artificielle de l'oligopole actuel, pour lui assigner des objectifs de progrès social et environnemental tout en préservant le tissu économique et notamment celui des TPE et PME.
9. Au niveau d'Eurocadres, d'agir pour rompre la dépendance aux géants états-uniens et chinois du numérique, ce qui impose de développer les coopérations européennes pour créer notamment un cloud souverain, un centre de calcul intensif, une filière de composants électroniques tout en sécurisant le recueil et l'usage des données. Cette action commune favorisera la nécessaire adoption d'un encadrement réglementaire de l'IA pour préserver les libertés individuelles.
10. D'obtenir la modification de la composition du Conseil national du numérique pour l'aligner sur celle du Conseil d'orientation des retraites, du Conseil d'orientation pour l'emploi ou du Haut conseil au financement de la protection sociale, de façon à ce que les organisations syndicales de salarié.e.s représentatives puissent y siéger.
11. De militer pour la constitution d'un pôle de développement d'une nouvelle filière industrielle de composants électroniques dédiés à l'IA, associant chercheur.euse.s, ingénieur.e.s et technicien.ne.s. En effet, le déploiement de l'IA conjugué avec l'exigence environnementale, imposent d'abandonner l'utilisation de composants classiques, particulièrement énergivores (99,99 % du processeur étant dissipés en chaleur). Il y va par ailleurs de notre indépendance vis-à-vis des USA et de l'Asie du Sud-Est qui accaparent la fabrication de ces composants.